

# Commémoration de la libération de la ville de Liège 73<sup>ème</sup> anniversaire

L'ANPCV régionale, conviée par le collège de la ville de Liège, par le comité des groupements patriotiques de la province et par le commandement militaire de la province était représentée par 11 membres anciens paras-commando.

Le drapeau était porté par le titulaire Henri.

La gerbe a été déposée à l'enclos des fusiliers par deux anciens du 16<sup>ème</sup> détachement, Jean Jobkenne, et Raymond Vincent dans un drill parfait.

Participation : les représentants de sa majesté le roi, du gouvernement National et communal, les ambassadeurs de France, RFA, USA, GB, les drapeaux et garde d'honneur du 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> de ligne, de la police, des pompiers de Liège, la musique de la force Navale, des associations patriotiques, amicales et fraternelles des chasseurs



Ardennais, cyclistes frontières, Bat Corée 12<sup>ème</sup> de ligne, para-commando régionale Liège.

Grosse participation des écoles officielles et libres de Liège (Humanités)

Comme chaque année, la lettre d'un condamné à mort écrite la veille de son exécution, et destinée à sa mère

2<sup>ème</sup> partie place du marché et hôtel de ville.



Revue par la police de Liège, par les 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> bataillon.

Dépôt de fleurs à la stèle US Army.

Sonneries et hymnes Belges, Américains par la musique de la force navale.

Séance académique, vin d'honneur.

13h15, déjeuner dans

l'ancienne salle des mariages réservée uniquement aux associations patriotiques, aux fraternelles, amicales, vétérans, et portes drapeaux en présence du commandant de province.

# Liège, le dimanche 8 novembre 1942, TRES CHERS PARENTS BIEN-AIMES,

Aujourd'hui dimanche après-midi, il est 2 h30, on vient d'apprendre à plusieurs prisonniers de la prison Saint Léonard, à Liège, qu'ils allaient mourir. J'en suis. Je suis courageux, je vous le jure, très courageux.

Bien sincèrement, très vivement, ma pensée va vers vous en ces derniers instants. D'ailleurs, ma pensée est allée à vous tout le temps depuis le 25 août, jour de mon arrestation. Demain matin, lundi 9 novembre, à 7 h. 30, je mourrai. Je vais faire cela bien simplement, comme on fait une chose tout à fait simple. Le



motif pour lequel je vais mourir est bien futile,

humainement parlant ; je ne croyais pas à une punition aussi sévère. Je viens d'écrire le mot « punition » ; ce mot ne me plaît pas, mais pas du tout. Demain matin, j'irai au Ciel ; est-ce une punition ?

La Divine Providence fait vraiment les choses très bien. Le bon Dieu tout-puissant a permis que je m'occupe de cette affaire pour me rappeler à Lui plus tôt que prévu.

Ne, parlez jamais de vengeance ; priez, priez, priez, c'est la seule chose à faire ; là-haut, je prierai beaucoup pour vous, beaucoup.

Je vais mourir en bon chrétien et en bon Belge. Que mon corps retourne à Herve



et que l'on m'enterre à Herve, dans la pelouse des combattants, comme si j'avais été soldat, si toutefois la chose est permise.

Faites votre possible pour rentrer en possession des objets que j'avais sur moi le jour de mon arrestation, le mardi 25 août 1942.

Il faudra remettre mon bonjour le plus cordial à tous les amis sincères que j'ai comptés. A tous, vous leur direz que de là-haut, je prierai pour eux. A M. l'abbé Chapelier, professeur, à M. le directeur du Collège, demandez des prières.

Antoine Robert  
Lettre lue par les enfants